

REPRENDRE OU CRÉER SON ENTREPRISE



RÉUNIONS D'INFORMATION CRÉATION-REPRISE

OBJECTIF

Vous désirez vous situer par rapport à la démarche de création ou de reprise d'entreprise artisanale ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace organise plusieurs fois par mois, sur tout le territoire alsacien, des réunions d'information lors desquelles sont abordés les points ci-dessous.

1. L'artisanat en Alsace,
2. Le parcours du créateur,
3. Le profil du créateur,
4. La réglementation,
5. L'approche commerciale,
6. Les éléments financiers,
7. Le statut juridique,
8. Les formalités,
9. Les aides.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Chambre de Métiers d'Alsace :
Schiltigheim, Colmar et Mulhouse +
sites délocalisés
Durée : 2-3 heures
Réunions d'informations collectives
sans inscription

CONTACTS

Service Info Conseil Client :

Schiltigheim :
Espace Européen de l'Entreprise
30 avenue de l'Europe
Tél. 03 88 19 79 79
cma.67@cm-alsace.fr

Colmar :
13 avenue de la République
Tél. 03 89 20 84 50
cma.colmar@cm-alsace.fr

Mulhouse :
12 boulevard de l'Europe
Tél. 03 89 46 89 00
cma.mulhouse@cm-alsace.fr

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne concernée par un projet de création ou de reprise d'entreprise artisanale

TARIF

Gratuit pour le porteur de projet



La CMA s'engage à préserver la confidentialité des informations dont elle pourra avoir pris connaissance dans le cadre de votre participation aux opérations visées dans ce document.

Pour toute réclamation concernant ce service, il convient d'adresser un courrier ou un courriel à la Direction Qualité de la Chambre de Métiers d'Alsace : direction.qualite@cm-alsace.fr



L'opération « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.

PLUS D'INFOS : WWW.CM-ALSACE.FR



Chambre de Métiers d'Alsace